

Le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (P.D.E.D.M.A) de l'Essonne, approuvée le 19 novembre 2002 par le Conseil Général est devenu caduc depuis le transfert de la compétence à la région Ile-de-France. Cette dernière a adopté, le 26 novembre 2009 le Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA).

La collecte des ordures ménagères de la commune de Mauchamps est confiée au SICTOM du Hurepoix, délégataire de la communauté de communes entre Juine et Renarde pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

La collecte des déchets ménagers et assimilés a été confiée à la société COVED. A Mauchamps, la collecte des ordures ménagères et sélective (emballages, papiers) est effectuée au porte à porte une fois par semaine, tout comme la collecte des Déchets Végétaux qui est effectuée de mi-mars à fin novembre toutes les 2 semaines.

La collecte des objets encombrants est effectuée 2 fois par an.

Le verre est collecté en points d'apports volontaires.

Il n'y a pas de déchèterie sur le territoire communautaire. Les quatre déchetteries les plus proches mises à disposition des habitants sont situées à Briis sous Forges, Dourdan, Saint-Chéron et Egly.

Le SICTOM a transféré au Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets (SITREVA à Rambouillet) la compétence du traitement. L'ensemble des déchets collectés en porte à porte, en colonnes apport volontaire et déchetterie est traité ou valorisé par l'intermédiaire de SITREVA.

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération (UIOM) d'Ouarville (28) et les emballages/papier sont traités au Centre de tri de Setri (Rambouillet (78)). Le papier est traité à PAPREC Centre de Chartres (28), le verre au Quai de transfert de Gousson Rambouillet (78) tandis que les déchets végétaux sont traités aux plateformes de compostage de Limours (91) et Ablis (78).